

Département de la Seine Maritime  
**C.C.A.S. DE SAINT NICOLAS D'ALIERMONT**

Mairie – B.P.13 – 76510 Saint Nicolas d'Aliermont  
Tél. : 02 35 85 80 11 – Fax : 02 35 85 60 08 – Mail : accueil@mairie-sna.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS / 2025-02-27-01**

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept février, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil d'Administration légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame Blandine LEFEBVRE, Présidente.

**Étaient Présents** : LEFEBVRE Blandine ; CARON Anne-Marie ; POISSON Caroline ; EVRARD Corinne ; MOA Khadija ; OUADJAFAR Arlette ; PETAIN Angélique ; POIS Marie-Beatrice ; RIMOLA Marcello ; Hélène VERRAES

**Absents excusés** : POIS Laurine ; FOURNEAUX Catherine

**Absent** : WINTER Gwenaël

Formant la majorité des membres en exercice

Date de convocation : 17/02/2025

Date d'affichage : 17/02/2025

Nombre de conseillers en exercice : 13

Présents : 10      Votants : 10

**Madame CARON a été désignée secrétaire de séance.**

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

**OBJET : DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025**

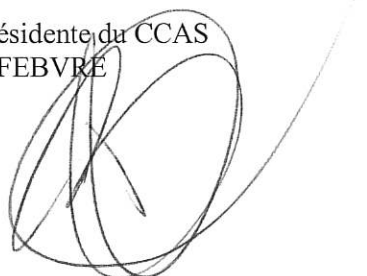
Conformément aux dispositions de l'Art. L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les communes de plus de 3500 habitants, le débat sur les orientations budgétaires doit se dérouler dans les deux mois précédant l'examen du budget de l'exercice. Les dispositions de cet article s'appliquent aux établissements publics administratifs de ces communes

Vu le Code général des collectivités territoriales,

**Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité des votants :**

- Prend acte de la tenue du débat faisant suite à la présentation du rapport sur les orientations budgétaires 2025 pour la commune pour le budget principal du CCAS et de son budget annexe.

Le Maire, Présidente du CCAS  
Blandine LEFEBVRE



La secrétaire séance,  
Anne-Marie CARON



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,  
Au registre sont les signatures,  
Le 27 février 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-267601060-20250227-2025-02-27-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/03/2025

Publication : 11/03/2025

Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.